Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.209

NOMBRE DE MEMBRES :	
Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	7
Excusés :	1
Absents :	1

Objet : **Personnel Communal – 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°4 de la VILLE - Mise à jour du tableau des effectifs n°2 du CMPP**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI[1], Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENAHMED, Djamila RAMIREZ[2],Fanny KARANI, Sophiane TERCHOUNE[3], Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO[4], Julie OZENNE[5], Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Monique BAILLOT	Faten BENAHMED
Patrick DUBOIS	par Joël GRUERE
Sophie MINE	par Fouad SARI
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Fernando PEREIRA	par René REAL
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Maryline VIARD	par Benjamin DONEKOGLU.

EXCUSÉ : Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

---

[1] Arrivé à 19 h 08 – A quitté la séance à 20 h 20 en laissant un pouvoir à Thomas CHAZAL
[2] Arrivée à 19 h 07
[3] Arrivé à 19 h 19
[4] Arrivé à 19 h 03
[5] Arrivée à 19 h 04

DRH
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Délibération n°23.209

Personnel Communal – 2023 - Mise à jour du tableau des effectifs n°4 de la VILLE - Mise à jour du tableau des effectifs n°2 du CMPP

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins des services, ainsi que les mouvements liés aux mobilités internes et aux recrutements ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Par 33 voix POUR

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Patrice Allio.

Article 1 - DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

En **modifiant** les emplois suivants de la VILLE :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Gestionnaire Finances	TC	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Gestionnaire carrière-paie	TC	35h	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe
Technicien supports et services	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe

	Nouvelle situation				
Intitulé de l'emploi	**Quotité Temps de travail**	**Durée hebdo.**	**Cat.**	**Cadre d'emploi**	**Grade**
Gestionnaire Finances	TC	35h	C	Rédacteur territorial	Rédacteur
Gestionnaire carrière-paie	TC	35h	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif
Responsable adjoint NTIC	TC	35h	B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe

En **créant** les emplois suivants de la VILLE :

Intitulé de l'emploi	Quotité Temps de travail	Durée hebdo.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Agent des écoles ATSEM	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles ATSEM	TC	35 h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles ATSEM	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique
Agent des écoles ATSEM	TC	35h	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique

En **créant** l'emploi suivant du CMPP :

	Ancienne situation				
Intitulé de l'emploi	Temps de travail	Quotité annualisée.	Cat.	Cadre d'emploi	Grade
Médecin	TNC	24%	A	Médecin territorial	Médecin territorial hors classe

Article 2 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs de la VILLE :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
683	25

Article 3 - ARRÊTE le nombre d'emplois figurant désormais au tableau des effectifs du CMPP :

Emplois permanents	Dont : Temps non complet
18	8

Article 4 - PRÉCISE que les emplois créés seront occupés par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L 332-8 et L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Article 5 - PRÉCISE que les crédits sont prévus aux budgets correspondants.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 28/09/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230926-23-209-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 29/09/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)